

L'Aigle Infos

L'information qu'il vous faut!



HEBDOMADAIRE INDÉPENDANT D'INFORMATIONS GÉNÉRALES N°279 DU LUNDI 05 JUIN 2023 - PRIX: 3000 GNF - ZONE CFA : 600

DÉBAT D'ORIENTATION SUR LA CONSTITUTION

L'exclusion fondée sur l'âge est une discrimination (Charles Wright)

P.3



Édito à vue d'Aigle

Colonel Doumbouya si proche, si loin de Conakry !

Depuis son avènement au pouvoir, l'ancien commandant du Groupement des Forces spéciales, le colonel Mamadi Doumbouya, qui a écourté brutalement le mandat controversé de 6 ans d'Alpha Condé, s'est rendu dans certaines villes de l'intérieur (Tanènè, Forécariah, Kindia, N'Zérékoré, Labé) et dans deux pays limitrophes de la Guinée (Mali, Sierra-Leone). Beaucoup pensaient que l'actuel locataire du palais du peuple ne pouvait pas prendre le risque de s'éloigner de Conakry, surtout à un moment où de folles rumeurs circulaient sur la stabilité de son régime. Le fantasque féticheur Mofa Sory était allé jusqu'à prédire la chute du CNRD entre 18 et 28 jours. La suite, on la connaît... P.2

COMMUNIQUE

P.10



Dr Moro Achiou SIDIBE,
ophtalmologiste tradi-praticien
spécialiste de traitement de
maux d'yeux

LA GROSSE DÉCEPTION DE CELLOU
VIS-À-VIS DE LA JUNTE P.2



« L'engagement pris le 5 septembre...
n'a été qu'un leurre »

CNT

P.3.4



**Fin du débat d'orientation
sur la constitution**

RPG ARC-EN-CIEL

P.11

**Taliby Dabo, un cadre
resté fidèle à Alpha Condé**

EDUCATION

P.6

**Les enseignants contractuels
réagissent au paiement de deux
mois de salaire au lieu de huit**

COLONEL MAMADI DOUMBOUTA EN TURQUIE P.6

Ce qu'en pense le RPG Arc-en-ciel



Édito à vue d'aigle



Colonel Doumbouya si proche, si loin de Conakry !

Depuis son avènement au pouvoir, l'ancien commandant du Groupement des Forces spéciales, le colonel Mamadi Doumbouya, qui a écourté brutalement le mandat controversé de 6 ans d'Alpha Condé, s'est rendu dans certaines villes de l'intérieur (Tanènè, Forécariah, Kindia, N'Zérékoré, Labé) et dans deux pays limitrophes de la Guinée (Mali, Sierra-Leone). Beaucoup pensaient que l'actuel locataire du palais du peuple ne pouvait pas prendre le risque de s'éloigner de Conakry, surtout à un moment où de folles rumeurs circulaient sur la stabilité de son régime. Le fantasme féticheur Mofa Sory était allé jusqu'à prédire la chute du CNRD entre 18 et 28 jours. La suite, on la connaît.

Le président de la transition guinéenne, le colonel Mamadi Doumbouya, accompagné de son épouse, a pris part le samedi 3 juin 2023 à l'investiture du

président Recep Tayyip Erdogan, réélu pour un nouveau mandat de 5 ans à la tête de la Turquie. Le tombeur d'Alpha Condé faisait partie de la vingtaine de chefs d'État et de gouvernement qui ont été invités à cette occasion par l'homme fort d'Ankara. Pour les partisans du CNRD, cette invitation est la preuve éloquente que l'homme qui préside aux destinées de la Guinée depuis le 5 Septembre 2021 est tout sauf un dirigeant isolé sur la scène internationale et qu'il n'a rien à craindre par rapport à la stabilité de son régime. Ces dernières années, force est de reconnaître que les relations entre la Guinée et la Turquie se sont diversifiées et renforcées. Sous le régime déchu, le président Erdogan avait effectué une visite en Guinée, pour le plus grand bonheur de son homologue d'alors, le professeur Alpha Condé, qui est actuellement et officiellement en séjour médical en Turquie. Ce qui ne l'empêche pas de faire des sorties fracassantes dans la presse ou sur les réseaux sociaux pour tacler ceux qui l'ont évincé du pouvoir.

Quand ils se sont emparés du pouvoir, dans les circonstances que l'on sait, le colonel Mamadi Doumbouya et ses compagnons du CNRD ont juré et promis d'organiser des élections libres et transparentes pour remettre le pouvoir aux civils. Des élections auxquelles aucun membre d'un organe de la transition ne sera candidat. Mais leurs détracteurs leur prêtent désormais l'intention de s'accrocher au pouvoir, contre la volonté de l'écrasante majorité de la population. À son retour de Turquie le dimanche 4 juin, l'homme du 5 septembre s'est offert un bain de foule le long de l'autoroute Fidel Castro. Ce qui, dans le contexte actuel, et comme il fallait s'y attendre, n'a pas manqué de faire couler beaucoup d'encre et de salive dans le pays.

Kèfina Diakité

LA GROSSE DÉCEPTION DE CELLOU VIS-À-VIS DE LA JUNTE

« L'engagement pris le 5 septembre...n'a été qu'un leurre »

Cellou Dalein Diallo est très déçu. Pour le leader de l'Union des Forces Démocratiques de Guinée (UFDG), le colonel Mamadi Doumbouya s'est écarté de ses engagements initiaux tenus le 05 septembre 2021, jour du coup d'Etat ayant renversé Alpha Condé.



Parmi ces engagements, il y a celui de faire de la Justice la « boussole » de la transition. Cette promesse n'a été qu'un leurre, selon l'ancien Premier ministre.

« J'ai suivi, avec intérêt et attention, la communication de l'Association des Magistrats de Guinée (AMG) devant le CNT le 31 mai dernier à l'occasion du débat d'orientation constitutionnelle. - ...théâtralisation, désacralisation, banalisation, infantilisation de la justice...- sont les termes utilisés par l'Association des Magistrats de Guinée pour décrire l'état préoccupant de nos Cours et Tribunaux pourtant censés dire le droit et encadrer l'action publique », indique Cellou Dalein Diallo dans une note partagée à Africaguinee.com.

L'homme politique soutient que force est de reconnaître aujourd'hui que l'engagement pris le 5 septembre 2021 par le Colonel Mamadi Doumbouya de mettre fin à l'instrumentalisation de la Justice pour en faire la boussole de la transition n'a été qu'un leurre.

« Je rends hommage au courage et à l'honnêteté de nos magistrats pour avoir dénoncé sans

complaisance, dans leur discours mémorable au CNT, les fléaux qui minent le fonctionnement actuel de notre Justice dont notamment son instrumentalisation à outrance par l'Exécutif à des fins politiques », a-t-il mentionné.

Pour Cellou Dalein Diallo, le combat pour la préservation des acquis démocratiques et la défense des droits et libertés doivent être une affaire de tous.

« Nous devons donc nous lever comme un seul homme pour refuser la tyrannie et exiger la séparation des pouvoirs et l'indépendance de la justice, gages de paix et de sécurité pour les générations actuelles et futures », a-t-il lancé. Un appel qui intervient alors que les forces vives entité à laquelle il appartient annoncent une trêve des manifestations pendant un mois.

NET AFRIQUE



CNT

Fin du débat d'orientation sur la constitution

Au terme de deux semaines de travaux qui ont réuni la majeure partie des acteurs de la vie nationale du pays à l'hémicycle du Palais du peuple de Conakry, le Conseil National de la Transition a été aidé par ces acteurs qui ont voulu lui faire des propositions pour l'élaboration de la nouvelle constitution dont il a la charge de rédiger pour la fin de la transition.

Cette constitution devrait être à l'image des réalités du pays pour répondre aux aspirations des Guinéens vivant sur le territoire national et ceux qui sont à l'étranger. C'est ce caractère inclusif qui a animé l'institution dirigée par Dr Dansa Kourouma et son équipe.

Du haut de son perchoir, le Président du CNT s'est réjoui de cette première étape franchie qui les rapproche de leur objectif.

« Nous sommes aujourd'hui 02 juin 2023, au terme de nos séances plénières consacrées aux travaux du DEBAT D'ORIENTATION CONSTITUTIONNEL (DOC). La rédaction de la constitution n'est que l'une des nombreuses étapes de ce processus, qui continue avec l'établissement et la rectification des institutions, la définition des procédures et des règles, en vue de la mise en vigueur et de la contextualisation de cette constitution. Il s'agira de lui donner constamment la valeur « Vox populi, vox Dei », afin qu'elle soit appliquée d'une manière qui respecte à la fois son esprit, sa lettre et sa perpétuité.

Permettez que je souligne qu'un processus d'élaboration mal conçu n'est guère susceptible de produire une constitution durable, ni de permettre la fondation d'un ordre constitutionnel viable, stable, paisible et légitime.

Retenons toutefois que si aucune constitution ne peut réaliser des infrastructures, ni des ouvrages nécessaires ou indispensables au progrès social et culturel et à la prospérité économique, le constitutionnalisme demeure cependant, malgré ses limites, l'un des chefs-d'œuvre de la civilisation humaine, qui permet de mettre en place un Etat capable de réaliser tout son potentiel de développement et de progrès.

L'ordre constitutionnel, je le rappelle, fait office de



règle du jeu démocratique. Les institutions et organes de prise de décision et de gestion des affaires publiques, d'une part, et les citoyens, d'autre part, en sont les acteurs.

C'est pourquoi, nous éviterons toute règle susceptible de créer des blocages insolubles ou dirimants, qui pourraient causer la paralysie des institutions et la prise en otage de l'Etat par quelque frange sociale que ce soit.

Nous devons faire le choix entre, d'un côté, mettre en place des mécanismes de règlement des conflits, différends, crises, tensions et, de l'autre, la survenance de changement non-démocratique de régime politique. Dans la même logique, nous devons éviter toute contradiction entre les formalités de nomination ou de désignation et le mandat, le divorce entre la volonté exprimée par les lois et la réalité substantielle.

La substance de la loi doit, à tous égards, primer sur le pouvoir personnel.

Mesdames et Messieurs, Distingués Invités ;

Les garants du jeu politique sont les juridictions judiciaires, administratives et constitutionnelles, qui exercent les fonctions d'arbitres impartiaux et vigilants. Elles s'assurent que toutes les personnes

puissent, certes à des degrés différents, mais de manière égalitaire et équitable, participer au « jeu politique », pour l'évidente raison que le pouvoir, exercé de manière juste et objective, permet l'existence d'une société sûre, prévisible et paisible, en même temps qu'il protège les droits des individus et des communautés et, in fine, favorise la gestion transparente et économe des ressources, au profit d'un développement équilibré et durable.

En d'autres termes, l'ordre constitutionnel, à l'édification efficiente duquel aspirent nos populations, doit pouvoir octroyer aux autorités légitimes, le pouvoir d'agir efficacement, en faveur du bien public, dans le cadre d'une gestion transparente des préoccupations et des perspectives communes.

Il doit consubstantiellement protéger les individus contre l'abus de pouvoir, la partialité ou la corruption de dirigeants qui, en l'absence de règles constitutionnelles, se serviraient du pouvoir à leur seul profit égoïste et non pour le bien du public.

Mesdames et Messieurs, Distingués Invités ;

Lors du symposium sur le constitutionnalisme, les différentes interventions des experts, comme celles des

autres participants, nous ont fait comprendre que l'immense majorité des constitutions contemporaines contiennent l'énoncé des principes fondamentaux de l'Etat, la description des structures et procédures de gouvernement, ainsi que l'énumération des libertés et droits fondamentaux de l'être humain, sous la forme d'une loi supérieure, qui ne doit pas et ne peut être révisée, de manière unilatérale, par un acte législatif ordinaire.

Il y eut la démonstration que d'un pays à l'autre, le contenu et la nature de la constitution, ainsi que ses liens avec les autres composantes de l'ordre juridique et politique, diffèrent considérablement.

Il nous appartient, conséquemment, de faire des choix, de définir des options pouvant nous permettre de réunir, dans un texte unique, des règles politiques et juridiques fondamentales, intelligibles au citoyen lambda et acceptable pour la majorité. Ces règles doivent :

Être contraignantes et protectrices, pour toutes les personnes et toutes les entités vivant sur le territoire de la République de Guinée ;

Organiser la structure et le fonctionnement des

institutions et organes de l'Etat, en faisant prévaloir la démocratie, l'initiative privée, la libre entreprise, la transparence et la redevabilité ;

Tirer leur légitimité du consentement de la portion la plus large possible des populations ;

Être impossible, du moins, difficile à modifier, parce que respectant convenablement la dynamique de l'intangibilité et de la mutabilité de la constitution, à travers le recours au vote à une majorité égale ou supérieure à, au moins, deux tiers (2/3) des suffrages de la représentation nationale ou lors d'un référendum encadré, insusceptible de manipulation ;

Instituer un système politique adapté aux réalités de notre pays et celles du monde contemporain permettant une alternance démocratique en douceur, c'est-à-dire sans violence, ni crise paralysante ;

Réorganiser l'espace politique et le système partisan, afin que les partis politiques soient de véritables acteurs de formation et d'éducation civique de leurs militants, de développement et de contre-pouvoirs ;

Fixer les principes de régularité et de ponctualité des compétitions électorales et des votes ;

Prévenir et régler promptement les difficultés liées à la vacance du poste de président de la République, ainsi qu'à l'exercice de la fonction parlementaire ;

Organiser une décentralisation qui transfère l'intégralité des ressources et moyens nécessaires à l'exercice du pouvoir de décision et de gestion des collectivités locales, propre à soutenir l'intercommunalité.

Mesdames et Messieurs, Distingués Invités ;

L'objectif de ce débat

(Suite page 4)

CNT

Fin du débat d'orientation sur la constitution

auquel vous étiez conviés était de recevoir de vous, individuellement et collectivement, les éléments d'une orientation claire et sans équivoque, confirmant, améliorant ou consolidant ceux déjà fournis dans les différents rapports qui vous étaient soumis.

Retenons que l'exercice, que nous avons effectué ensemble, fait du DOC un moment clé de la Transition, car il nous obligera à formuler des propositions de réponses idoines aux questions, préoccupations et espoirs de notre peuple. Notre constitution doit régler toute la problématique de l'exercice de notre souveraineté. Elle doit régir les relations sociales au sein de toutes nos formes d'organisation et favoriser l'exercice et la jouissance de nos libertés et droits civils, politiques, économiques et sociaux à travers une saine régulation du fonctionnement normal de nos institutions, capable de prévenir ou éliminer les obstacles.

Nous devons adapter notre système partisan aux exigences de la démocratie, de la séparation et de l'équilibre des pouvoirs, de manière à garantir que des institutions fortes soient animées par des hommes de valeur et soient installées sur les fondations indestructibles de l'Etat de droit.

Le système partisan, que nous devons concevoir, doit permettre une représentativité objective et transparente des partis politiques. Il doit conditionner leur existence, leur droit au financement public, à travers une obligation de redevabilité, basée sur des critères transparents et vérifiables de création et d'activités dans l'espace politique, permettant de mesurer leur implantation effective sur toutes les parties du territoire.

Ainsi, leur nombre sera à la hauteur de leur efficacité dans l'animation de la vie politique sans que quelque localité ne puisse constituer un bastion exclusif.

Le nouveau système partisan guinéen doit, subséquemment, permettre que les partis politiques contribuent, non pas au recrutement et au dressage de militants, mais véritablement à la formation civique du citoyen conscient de ses obligations patriotiques de défense de l'unité nationale et de préservation du patrimoine public.

Le nouveau système partisan doit enfin, fixer des indicateurs statistiques de l'implantation nationale de chaque parti. Ces indicateurs devront reposer sur l'équilibre ethnique, régional et du genre, des fondateurs et militants de chaque parti, dans toutes les localités.

L'implantation nationale, de laquelle dépendra l'existence de chaque parti, sera également confirmée par la répartition statistique des sièges du Parlement et des Communes au prorata des résultats des élections communales et législatives, selon le pourcentage fixé par la loi prenant en compte le genre.

Mesdames et Messieurs, Distingués Invités ;

C'est le lieu de revenir sur l'exhortation du Président de la Transition, Chef de l'Etat, Chef Suprême des Armées, Son Excellence le Colonel Mamadi Doumbouya, à l'ouverture du Symposium sur le constitutionalisme, de faire l'effort de produire « une constitution qui nous ressemble et qui nous rassemble ».

Nous aurons ainsi permis à la présente Transition de réussir l'un de ses plus grands paris et ouvert la voie à un retour à l'ordre constitutionnel avec l'espoir de parachever la dernière transition de la Guinée.

Vive la République de Guinée.

Je vous remercie ! », a déclaré Dr Dansa Kourouma.

Samuel Demba. D

DÉBAT D'ORIENTATION SUR LA CONSTITUTION

L'exclusion fondée sur l'âge est une discrimination (Charles Wright)

Les Conseillers Nationaux ont reçu le vendredi 02 juin 2023, le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux et des Droits de l'Homme. A l'instar de ses prédécesseurs, Alphonse Charles Wright a égrené un chapelet de propositions comme contribution du département de la Justice pour l'avant-projet de la nouvelle constitution. Parmi les propositions qu'il a soumises au Conseil National de la Transition, l'ancien Procureur près la Cour d'Appel de Conakry a attiré l'attention du législateur sur le critère d'âge.



Partant de cette approche de la notion de régime politique, nous avons consigné les propositions suivantes :

1- Faire instituer un régime de type présidentiel avec quelques singularités institutionnelles propres aux traditions du parlementarisme :

- Une séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, certes réelle, mais souple laissant de larges possibilités de collaboration ;

- Un Premier Ministre nommé par le Président de la République et responsable devant le parlement ;

- La nomination du Premier Ministre par le Président de la République se fait sur proposition du parti majoritaire au parlement ;

2- Créer une réciprocité des moyens d'action entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, aux fins de garantir un équilibre dans le déroulement des attributions et compétences qui sont les leurs :

- Doter le parlement du droit

d'exercer une censure du Gouvernement en cas d'insatisfaction majeure sur la politique menée à partir du pouvoir de contrôle gouvernemental ;

- Instituer le droit de dissolution du parlement par le Président de la République en cas de désaccord persistant sur les questions d'intérêt national ;

- Démission du Président de la République en cas de double désaccord du parlement.

Pour éviter la vacance du pouvoir, la nouvelle constitution doit prévoir l'élection du couple et vice-président, sans préjudice de la Primature, cela permettra de mettre fin à la vacance de pouvoirs et à la perturbation des périodes électorales.

Le mandat de cinq (5) ans, renouvelable une fois, et l'exclusion de toute possibilité de candidature après l'exercice de deux (2) mandats, consécutifs ou non, pour éviter à la Guinée le risque d'explosion consécutif au troisième mandat.

L'exclusion fondée sur l'âge est une discrimination, étant

entendu que l'aptitude physique et mentale est un critère d'efficacité qui pourrait s'accompagner de règles de destitution en cas de souvenance de cause d'inaptitude de l'exercice de la fonction par un corps médical institué à cet effet.

Le recours au référendum doit faire l'objet d'une loi organique qui en définit les conditions et les modalités en excluant toute équivocité ou vacuité pouvant entraîner une interprétation ou manipulation funeste à l'alternance politique et au respect des droits civil et politique.

Il est impératif de maintenir le pluralisme politique mais en prévoyant deux (2) courants politiques ou deux (2) partis politiques avec possibilité que lesdits partis organisent en leur sein des élections pour désigner leur représentant pour la course à l'élection présidentielle.

Prévoir dans la nouvelle constitution, la possibilité d'écarter tout parti politique qui

(Suite page 5)

DÉBAT D'ORIENTATION SUR LA CONSTITUTION

L'exclusion fondée sur l'âge est une discrimination (Charles Wright)

s'identifierait à une région, une ethnie, à des courants de pensées contraires à l'unité nationale.

3- Sur l'urgence d'œuvrer à la mise en place des institutions fortes pour :

* Garantir la continuité du fonctionnement régulier des institutions de l'État républicain ;

* Protéger et Préserver durablement l'ordre Constitutionnel contre toute forme de prise illégale du pouvoir par la force ou par manipulation constitutionnelle.

4- Sur la mise en place d'une Cour Constitutionnelle intègre et disposant d'une indépendance forte vis-à-vis du pouvoir exécutif et de toutes les autres formes d'aliénation aux fins de garantir la justice Constitutionnelle et de trancher le contentieux électoral relevant de sa compétence ;

5- Sur le renforcement de la primauté des Droits sociaux économiques de nouvelles générations visant notamment à :

* Assurer une juste égalité de genre dans l'accès à la formation professionnelle et technique, aux opportunités économiques, sociales et financières ;

« L'émancipation économique et financière des jeunes et des femmes ;

* Rendre effectifs les droits pour les individus et les communautés dans l'accès aux ressources foncières et domaniales ;

* Universaliser l'accès :

- aux ressources hydriques de qualité pour les besoins primaires des populations ;

- aux soins de santé pour tous ;

* Garantir l'accès à l'éducation de base et celle aux savoirs numériques, à titre progressif, pour les jeunes ;

6- Sur la moralisation de la gestion des affaires publiques et la lutte contre la corruption :

* Rendre obligatoire et publique la déclaration des biens du Chef de l'État, des membres du Gouvernement, de tous les élus au suffrage universel, les présidents des institutions républicaines et toutes autres personnes exerçant des responsabilités publiques ou financières de premier plan ;

* La consécration des ressources du sol et du sous-sol guinéen comme propriété exclusive et souveraine du peuple de Guinée ;

« Rendre imprescriptibles toutes les infractions économiques et financières graves comprises au préjudice de l'État ;

II- La Consolidation des acquis démocratiques :

La Guinée dispose d'une vie constitutionnelle riche avec des acquis positifs qui méritent d'être préservés et consolidés pour l'avenir.

3- Sur le statut juridique du Président de la République :

- Le Président de la République est élu au suffrage universel direct. Il incarne l'unité nationale et demeure le chef de l'Etat en assurant à ce titre, la continuité de l'Etat et le fonctionnement régulier des institutions constitutionnelles ;

- Préserver le bloc de compétences du Président de la République dans les nominations aux postes civils et militaires ;

- Réserver exclusivement au Président de la République, le recours aux décrets dans le champ des normes réglementaires ;

- Fixer à deux au maximum le nombre de mandats présidentiels ;

- Limiter à 5 ans la durée du mandat du Président de la République ;

- Rendre les dispositions relatives au mandat et à leur durée, intangibles donc insusceptibles de toute révision constitutionnelle ;

4- Sur l'exigence de promouvoir la transparence et la bonne gouvernance :

- Préservation l'obligation de la déclaration publique des revenus et des biens pour les acteurs publics aspirant à briguer des fonctions électives publiques ou exerçant des responsabilités gouvernementales ;

- Étendre l'obligation de déclaration aux présidents ou responsables des institutions publiques ou dans les régies financières ;

- Faire instituer un mécanisme rigoureux de contrôle des déclarations avant, pendant et après l'exercice des fonctions visées ;

5- Sur l'urgence de donner une impulsion forte à la politique de décentralisation de l'Etat :

- Renforcer et développer la politique de décentralisation ;

- Créer et renforcer l'allocation des ressources financiers et des pouvoirs conséquents préalablement aux transferts

de compétences au profit des collectivités locales ;

7- Sur les rôles et la place de la Guinée dans les organisations sous régionales, régionales et africaines :

- Réaffirmer et soutenir fortement le panafricanisme et les idéaux de l'unité africaine en vue de la création des Etats-Unis d'Afrique ;

- Favoriser le développement des politiques d'intégration économique et monétaire ;

8- Sur le renforcement du civisme et de la citoyenneté :

- Faire interdire aux partis politiques ou toutes autres formations de ce type, toute compétition aux élections locales relatives aux conseils de quartiers et de districts qui seront exclusivement réserver aux listes citoyennes ;

- Rendre obligatoire pour l'Etat et tous ses démembrements, la diffusion de la Constitution et la promotion des droits, libertés et devoirs auprès des citoyens en mettant à contributions les masses médiatiques recourant principalement aux langues nationales ;

III- La Construction et le renforcement de l'Etat de droit protecteur des libertés et droits fondamentaux :

Nos défis sont immenses sur cette question et les acquis obtenus doivent être consolidés tout en ouvrant l'horizon pour la conquête de nouveaux droits et libertés. Il convient de réaffirmer la subordination de l'ensemble des forces de défense et de sécurité aux autorités civiles démocratiquement établies.

Dans le registre de la protection des droits civils et politiques, des mesures de renforcement doivent être envisagées.

9- Sur le renforcement des droits politiques et civils :

- Préserver les droits, libertés et devoirs résultant de textes constitutionnels récents tels que déroulés dans leurs préambules et dans leurs corps respectifs ;

- Faire développer la culture de la citoyenneté en encourageant les partis politiques et les associations dans leur mission de veille et d'éducation civique ;

- Faire traduire dans nos langues nationales les droits et libertés résultant des engagements internationaux de la Guinée ;

- Renforcer la protection

judiciaire des droits humains ;

- Initier régulièrement des sessions de formation pour les agents de sécurité en charge du maintien de l'ordre public ;

- Initier les responsables des formations politiques et des collectivités locales sur la maîtrise des instruments juridiques fixant le régime des libertés publiques ;

- Faire organiser un système de sanction des abus de droits faits citoyens du fait des agents ou des services de l'Etat ;

9- Sur le renforcement de la primauté des droits sociaux, économiques et culturels de nouvelles générations visant notamment à :

- Assurer une juste égalité homme/femmes dans l'accès à la formation professionnelle et techniques, aux opportunités économiques, sociales et financières ;

- Obtenir l'émancipation économique et financière des jeunes et des femmes ;

- Rendre effectifs les droits pour les individus et les communautés dans l'accès aux ressources foncières et domaniales lorsqu'ils sont menacés par des projets d'accaparement ;

- Rendre universel l'accès aux ressources en eau potable pour les populations ;

- Rendre universel, par des mesures progressives, le droit d'accéder aux soins de santé de qualité pour tous ;

- Garantir l'accès à l'éducation de base et celle aux savoirs numériques, à titre progressif, pour les jeunes et les adultes ;

IV- Le Renforcement de l'indépendance et la résilience des institutions constitutionnelles : Notre passé récent nous commande de renforcer nos institutions animées par des membres qui ne transigent point avec leur serment de protéger les droits des citoyens et de sauvegarder les institutions constitutionnelles contre toutes les formes de pressions ou de tentations illégales et anti-démocratiques. A ce titre, il y a lieu de :

- Renforcer l'indépendance des membres statutaires des institutions constitutionnelles ;

- Dépolitiser la composition de l'organisme en charge de l'organisation des élections politiques et du référendum ;

V- Le Renforcement de l'indépendance et des pouvoirs

de l'institution judiciaire :

- Renforcer le mandat et le statut des membres désignés pour officier à la cour constitutionnelle et à la cour suprême ;

- Donner des garanties et des privilèges pour la cessation de fonction pour les magistrats et autres membres des institutions constitutionnelles en charge de la régulation de la vie politique et institutionnelle ;

VI- La protection des deniers publics et des ressources naturelles :

L'œuvre d'assainissement des finances publiques, la moralisation de la gestion des deniers publics ainsi que la lutte contre la corruption sont nos caps et doivent rencontrer un écho constitutionnel à l'effet de donner une chance accrue à leur pérennisation.

- Rendre imprescriptibles toutes les infractions économiques et financières graves comprises au préjudice de l'État ;

- Faire créer un statut protecteur pour les lanceurs d'alertes ;

- La consécration des ressources du sol et du sous-sol guinéen comme propriété exclusive et souveraine du peuple de Guinée ;

Monsieur le Président,
Honorables Conseillères et
Conseillers Nationaux,

Ces propositions ne sont pas exhaustives, certes, mais elles sont porteuses de questions essentielles qui reflètent les préoccupations et les aspirations de nos concitoyens.

Le moment venu, le Département de la Justice et des Droits de l'Homme donnera son avis et fera au besoin, de nouvelles propositions sur le projet de nouvelle Constitution qui sera soumis au référendum.

Nous pourrions engager des échanges francs et courtois à l'effet de donner au chantier de la réforme constitutionnelle, toutes les chances de réussite partagée.

Le Département de la Justice et des Droits de l'Homme garde toutefois, ce point est fondamental, sa capacité d'arbitrage, en tant qu'institution gouvernementale en charge de la loi et la protection des valeurs propres à l'Etat de droit.

Samuel Demba. D

COLONEL MAMADI DOUMBOUYA EN TURQUIE

Ce qu'en pense le RPG Arc-en-ciel

Le RPG Arc-en-ciel a tenu son assemblée générale le samedi 3 juin 2023 à Gbessia. Une occasion que l'ancien parti au pouvoir a mise à profit pour féliciter le président de la Turquie, Recep Tayyip Erdogan, pour sa brillante réélection à la tête de son pays.



Dans son intervention de circonstance, Lansana Komara, membre du bureau politique national du RPG Arc-en-ciel, a déclaré : « Le président turc a été élu, et brillamment élu, pour un 3ème mandat. Que cela soit clair dans la tête de tout le monde. Donc, le gouvernement guinéen s'est déplacé hier soir pour aller participer à l'investiture du président turc qui fait son 3ème mandat. Donc par conséquent, nous félicitons encore le président Erdogan » L'ancien ministre de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle s'est aussi fait le devoir de transmettre un message du professeur Alpha Condé à ses militants.

« Le professeur Alpha Condé me charge de vous dire de rester tranquilles. Certains médias ont commencé à faire des spéculations en disant : il est parti le chercher, bientôt il va venir avec lui dans un avion. Je vous informe que l'avion qui l'a emmené, c'est l'avion de Paul Kagamé. Certains médias commencent déjà à dire, il va venir, on est parti le chercher, ces gens-là oublient que Alpha Condé est libre parce que le

communiqué a été signé devant tout le monde ici qu'il est libre de ses mouvements, il peut aller là où il veut, il peut aller se soigner dans le pays qu'il veut. Il a choisi la Turquie pour aller se soigner. Donc restez tranquilles de ce côté-là. Nous vous demandons, chers militants de rester sereins, de rester tranquilles... La Guinée est un État, est une République c'est normal qu'on soit invité à l'investiture comme tous les pays. Si la Guinée n'était pas invitée mais nous on allait se poser des questions. Maintenant, la représentation d'un chef d'Etat ou d'un ministre des Affaires étrangères, ça dépend, et c'est ce qui s'est passé. Ecoutez, il faut qu'on soit réaliste, le président Mamadi Doumbouya est parti représenter la Guinée, ce n'est pas Mamadi Doumbouya qu'il est parti représenter. Donc la Guinée a été représentée. Donc chers militants et militantes, restez sereins et continuez votre combat pour le retour rapide à l'ordre constitutionnel », a martelé Lansana Komara, membre du bureau politique national du RPG Arc-en-ciel.

Mamadou Saïdou

EDUCATION

Les enseignants contractuels réagissent au paiement de deux mois de salaire au lieu de huit

Visiblement, tout porte à croire que les huit mois d'arriérés de salaires réclamés par les enseignants contractuels de Guinée ne seront pas payés par le gouvernement de la transition. Au terme pratiquement d'une année scolaire, ces enseignants qui ont rendu service à l'Etat dans les différentes localités de l'intérieur du pays, doivent prendre leur mal en patience.

Alors qu'ils avaient presque perdu espoir, ces contractuels ont, à travers un communiqué conjoint du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation et celui du Travail et de la Fonction publique, appris la paie programmée de deux mois à partir du mercredi 07 juin. L'Etat qui a décidé de ne pas considérer leur menace de boycott ou sabotage d'examen, a attendu au dernier moment pour leur accorder deux sur huit mois de salaires longtemps réclamés.

Face à cette annonce, le Coordinateur des enseignants contractuels issus de l'Institut Supérieur des Sciences de l'Education de Guinée (ISSEG) a réagi à ce sujet. A la question de savoir comment ils ont accueilli cette information, Moussa Doré a déclaré ceci : « Les Contractuels ont accueilli cette information avec beaucoup de déception dans la mesure où après avoir passé huit mois à servir dans les écoles, on pensait pouvoir obtenir les huit mois comme prévu lors de la première mission. Aujourd'hui, malgré la paie annoncée de deux mois, certains décident de boycotter les examens. On ne comprend pas pourquoi l'Etat qui est le premier garant décide de se comporter de la sorte. Si vous regardez dans notre plateforme, vous constatez que la plupart des enseignants contractuels sont pour le boycott des examens... Certains enseignants pensent qu'après les examens, ils n'auront pas les six mois d'arriérés. Mais nous, en tant qu'interface entre l'Etat et les contractuels, c'est d'interpeller les autorités en faisant en sorte que l'école guinéenne puisse éviter les crises en faisant des efforts pour payer plus. »

Parlant de la menace des enseignants contractuels communaux de traduire le



ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, Mory Condé, devant le tribunal du travail pour non paiement de leurs primes, Moussa Doré a dit : « On a été appelé le 30 juin dernier au département du MATD pour nous entretenir. Et que vu les menaces qu'on avait annoncées et encore par rapport aux examens, c'est là qu'ils nous ont proposé deux mois d'arriérés pour faire en sorte que les choses se passent et qu'après les examens, qu'ils vont prendre la mesure de payer les enseignants. Et quand on a posé le problème à nos collègues, ils ont dit puisque l'Etat est notre employeur, il faut lui accorder le bénéfice du doute pour voir ce qui sera fait. Donc à date, la situation est en berne à la justice et après les examens, on verra quel sera le

comportement du gouvernement. » Les enseignants contractuels ont-ils été associés à la surveillance des examens ? Moussa Doré répond : « C'est là qu'il faut saluer le ministre Guillaume Hawing parce qu'il est arrivé à un moment où on n'avait plus d'espoir et quand on est allé le voir, pour dire que les contractuels ont passé huit mois sans salaire dans les écoles, si vous pouvez nous aider à ce que la plupart d'entre eux soient surveillants ou délégués pour ces examens, il nous a promis ce jour qu'il allait faire quelque chose, et effectivement, il a donné les instructions aux DPE pour qu'on soit associés à ça. Et c'est ce qui fut fait et nous disons aujourd'hui merci au Ministre Guillaume Hawing. », a-t-il confié.

Samuel Demba D.

Le Diable vous fait craindre l'indigence et vous commande des actions honteuses; tandis qu'Allah vous promet pardon et faveur venant de Lui. [...]

AFFAIRE SOTELGUI

Les vérités de Moussa Keïta, un ancien DG de la société

Le mercredi 31 mai 2023, Moussa Keïta, ancien Directeur général de la Société des Télécommunications de Guinée (Sotelgui) était devant la chambre du jugement de la Cour de répression des infractions économiques et financières (CRIEF) pour livrer sa part de vérité dans l'affaire de détournement des 50 millions de dollars destinés à la relance de la Sotelgui. Mais le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il a chargé Oyé Guilavogui, ex-ministre des Postes et Télécommunications.

« Ils ont fermé la Sotelgui parce que les 50 millions de dollars ne devraient pas nous trouver sur place. Mes employés et moi nous avons été chassés de la Sotelgui. Pour me faire partir, ils m'ont accusé de mauvaise gestion. Tout se passait maintenant entre le ministre Oyé Guilavogui et la société Huawei. Oyé Guilavogui était le directeur du projet en lieu et place de la Sotelgui. C'était lui le gestionnaire, donc je ne peux pas infirmer ou confirmer s'il a eu sa part de gâteau. Mais, tout ce que je sais, on n'est pas directeur du projet pour regarder le plafond. Nous avons négocié ce prêt avec la banque chinoise Exim- bank

pour la modernisation et l'extension de la Sotelgui. Dans les 50 millions de dollars, c'est 44 millions qui étaient destinés à la Sotelgui et les 6 millions étaient destinés à la police guinéenne. L'échec de la relance de Sotelgui était la fermeture de la Sotelgui. Je prie la cour de se saisir du dossier spécial de la Sotelgui. Une centaine de travailleurs ont perdu la vie après la fermeture de la Sotelgui. Le malheur que j'ai subi avec mes collaborateurs, on se souviendra longtemps de monsieur Oyé Guilavogui », a accusé Moussa Keïta, ancien DG de la Sotelgui.

Kèfina Diakité

SITUATION SOCIOPOLITIQUE

Le regard du président de l'ACP, Dr Ben Youssouf Keita

Dr Ben Youssouf Keita est le président du parti dénommé Alliance pour le Changement et le Progrès (ACP). Lors d'une réunion de sa formation politique qui s'est tenue le lundi 29 mai 2023, cet ancien cadre de l'UFDG s'est exprimé sur la situation sociopolitique qui prévaut dans le pays.

Parlant des manifestations de rue qu'affectionnent les Forces vives de Guinée, Dr Ben Youssouf Keita a dit ceci : « Les manifestations de rue, nous n'en voulons pas. L'expérience a montré qu'à chaque fois qu'il y a une manifestation ..., ça se solde par des destructions des biens ou des morts... Cette période de transition qui est fixée à deux ans, faisons en sorte qu'elle ne nous glisse pas. Et pour ne pas qu'elle glisse, il faut mettre fin aux manifestations. Il ne faut pas prêter le flanc aux autorités pour trouver des arguments de report de la durée. À force d'organiser les manifestations, les autorités vont non seulement utiliser les arguments externes c'est à dire le manque de financement mais aussi surtout les arguments internes par les manifestations intempestives. Et au finish, les autorités diront finalement que ces manifestations ont donné



une mauvaise situation à l'économie et ainsi elles prolongeront de manière non désirée cette transition... Au regard de ce qui est en train de se dérouler, tous les alibis et les ingrédients sont là pour qu'il y ait un glissement de la durée de la transition. Je ne suis pas optimiste quant au

respect strict du chronogramme de deux ans. Je suis sûr et certain que nous dépasserons les deux ans et moi je suis même préparé à 2026. C'est être trop pessimiste, mais honnêtement je ne me fais pas d'illusions jusqu'en 2026 », a-t-il fait remarquer.

Mamadou Saïdou

SORTIE DE L'AMG CONTRE CHARLES WRIGHT

La réaction outrée du président du CNT, Dr Dansa Kourouma

Dans le cadre du débat d'orientation sur la constitution, le magistrat Abdoulaye Israël KPOGOMOU, au nom de l'Association des magistrats de Guinée (AMG), a tiré à boulets rouges sur le ministre de la Justice et des Droits de l'homme, Alphonse Charles Wright. Une sortie qui a fait réagir le président du CNT, Dr Dansa Kourouma.

« Le débat sur la constitution n'est pas une opportunité pour régler des comptes personnels. Chacun doit se prémunir des précautions nécessaires pour être conforme aux termes de référence de ce débat pour que l'opinion qui nous écoute soit bien informée. Notre volonté doit être précise et circonscrite sur la constitution qui est notre mission et notre responsabilité assignée à la charte de la transition. Nous ne sommes pas un conseil de discipline où nous devons

écouter les griefs entre les membres d'une même corporation. Il y a le principe de séparation des pouvoirs qui exige de nous de préserver le périmètre de nos prérogatives qui sont clairement circonscrites, sauf si l'on veut faire exprès de sortir hors de ce périmètre. L'on ne peut pas se permettre de faire d'autres choses sur d'autres sujets qui ne nous concernent pas et qui ne concernent pas la Constitution. Ce message n'est pas pour les

présidents des institutions qui sont là aujourd'hui, mais pour d'autres types d'acteurs qui représentent des corporations. Nous ne venons pas ici pour connaître les problèmes et les différends au sein des membres d'une même corporation », a réagi Dr Dansa Kourouma, le président du CNT, l'organe législatif de la transition conduite par le colonel Mamadi Doumbouya.

Mamadou Saïdou



RESTRICTION DES LIBERTÉS

Ibrahima Diallo du FNDC empêché de sortir de Conakry

Le responsable des opérations du Front National pour la Défense de Constitution a été bloqué à l'Aéroport Ahmed Sékou Touré de Conakry, à l'aube du jeudi 1er juin 2023 par les autorités aéroportuaires. A peine sorti de prison avec deux de ses collègues du même mouvement, Ibrahima Diallo voulait se rendre à Niamey, au Niger pour prendre part au Forum portant sur la restriction de l'espace civique en Afrique. Après avoir rempli les formalités auxquelles il a été soumis, l'activiste a été empêché de sortir du pays par un responsable des lieux qui aurait reçu des instructions de sa hiérarchie dans ce sens.



« Le vol était prévu à 06H et moi je suis arrivé ici à 05H ; j'ai rempli toutes les formalités mais il y a un responsable qui m'a dit d'attendre qu'il va se référer à sa hiérarchie. Et finalement, il m'a dit que je fais partie des personnes dont les noms sont sur une liste qu'il détient qui ne doivent pas sortir

de Conakry. Pourtant, quand on est sorti de prison, ils nous remis nos passeports et tous nos documents de voyage. Mais ils ne nous ont jamais dit qu'on était sous contrôle judiciaire », a fustigé l'activiste.

Aussitôt, c'est le FNDC qui a dénoncé cet état de fait

informant l'opinion de la restriction de liberté dont a été victime son responsable des opérations du FNDC qui devait prendre part, au nom de la société civile guinéenne, à un forum des mouvements sociaux organisé à Niamey, capitale du Niger, du 02 au 04 juin 2023, sur la restriction de l'espace civique en Afrique.

La Coordination Nationale du FNDC rappelle qu'à date, aucune décision de justice d'interdiction de sortir du territoire guinéen n'a été signifiée au camarade Ibrahima Diallo.

Toutefois, elle condamne cette décision du CNRD qui est de nature, selon elle, à compromettre les efforts des chefs religieux qui travaillent à la recherche d'une issue favorable à la crise actuelle.

Le FNDC dénonce cette énième dérive contre les responsables du mouvement et appelle les citoyens pro-démocratie à rester mobilisés pour défendre les libertés publiques et pour le retour à l'ordre constitutionnel dans notre pays.

Quelques heures après cette sortie, le gouvernement a tenu à apporter un démenti aux propos du membre du FNDC, lors du compte-rendu du Conseil des Ministres.

« Ibrahima Diallo, Foniké Menguè et Billo Bah sont toujours sous mandat. Ils ont toujours un mandat contre eux. C'est une procédure judiciaire qui est en cours. Et le mandat leur interdit tout déplacement en dehors de Conakry sans autorisation expresse du juge. Ils ne sont pas libérés, ils sont en liberté conditionnelle, pour leur permettre de bien préparer la procédure de justice, qui va avoir lieu. C'est le juge qui va éventuellement les libérer. Donc, je pense que monsieur Ibrahima Diallo savait parfaitement qu'il était sous contrôle judiciaire et qu'il n'avait pas donc à cet effet la possibilité de sortir du territoire sans autorisation du juge. Il sait qu'il n'a pas été disculpé par la justice qui va se prononcer sur la libération de monsieur Diallo, et ses compagnons », a déclaré Ousmane Gaoual Diallo.

Le porte-parole du gouvernement a rappelé que la libération obtenue par ces membres du FNDC n'était pas définitive. C'était pour leur permettre de se préparer pour faire face à la bataille judiciaire qui les attend.

« Le ministre en les mettant à la disposition des religieux, on les a juste aménagés une peine, pour ne pas qu'ils soient incarcérés, c'est ça la demande, pour qu'ils puissent être en liberté avant de comparaître. Donc, ce n'est pas un abus. Qui a dit qu'il ne sort pas du territoire, c'est juste une application du principe de droit. Ils passeront devant le juge, et ils le savent. Je l'ai dit ici la dernière fois, le juge va les convoquer au moment du procès, c'est à l'issue de ce procès, qu'ils peuvent être totalement libérés, ou condamnés. La décision de justice va s'imposer en ce moment-là et il fera l'objet de mise en application », a ajouté l'ancien collaborateur de Cellou Dalein.

Samuel Demba Duolamou

JUSTICE

Rejet de la demande de mise en liberté provisoire de Kassory Fofana

Le jeudi 1er juin 2023, la demande de mise en liberté provisoire formulée par les avocats de Kassory Fofana, le dernier Premier ministre du régime d'Alpha Condé, a été rejetée par la CRIEF, à la grosse déception de sa famille biologique et politique.

L'ancien Premier ministre du régime déchu, Dr Ibrahima Kassory Fofana, hospitalisé depuis quelques semaines, va devoir attendre encore son évacuation à l'étranger pour des soins appropriés. Il est poursuivi par la Cour de répression des infractions économiques et financières (Crief), avec d'autres anciens dignitaires, pour des faits présumés de détournement de deniers publics. Le jeudi 1er juin 2023, la demande de mise en liberté provisoire formulée par ses

avocats a été rejetée, à la grosse déception de sa famille biologique et politique. La cour a également invité son médecin traitant à venir s'expliquer à l'audience du 19 juin prochain.

Le procureur spécial de la CRIEF, Aly Touré, a confié que le prévenu est toujours alité et que les gardes pénitentiaires se seraient rendus à la clinique Pasteur pour le chercher mais qu'ils n'ont pas pu avoir accès parce que les médecins auraient fait savoir que le célèbre détenu est sous machine.

Et après avoir constaté l'absence des avocats de Kassory Fofana, le président de la Cour, Francis Kova Zoumanigui, a rejeté la demande de mise en liberté provisoire de l'ex-Premier ministre. Il a par ailleurs dénoncé l'absence des avocats qui ont saisi la cour pour demander la mise en liberté provisoire de leur client.

L'affaire a ainsi été renvoyée au 19 juin prochain pour la comparution de Kassory Fofana et celle de son médecin traitant. Attendons de voir.

Mamadou Saïdou



NOUVELLE CONSTITUTION

Pour l'AMG, le ministre Charles Wright a "traumatisé" la justice

Le mercredi 31 mai 2023, devant le Conseil National de la Transition, l'Association des Magistrats de Guinée a pointé la façon dont l'actuel Garde des Sceaux est en train de conduire l'appareil judiciaire. D'abord dans ses recommandations, elle a sollicité une formation militaire des magistrats et une autorisation du port d'armes pour leur protection ; la construction d'une cité pour eux, leur permettant d'être à l'abri des citoyens pour mieux faire leur travail.

Dans ce discours lu par son Secrétaire général, l'AMG a mis en cause ce qu'elle considère comme les agissements du ministre Alphonse Charles Wright :

« L'actuel Garde des sceaux qui confond auditeurs de justice et auditeurs de la Cour des comptes s'est aux dires de son Président, opposé récemment au recrutement d'auditeurs sous prétexte qu'il est le seul à porter un tel projet, ce qui est contraire à l'actuelle loi sur la Cour des comptes.

L'AMG recommande au CNT de renforcer les dispositions prévues par la constitution du 7 mai 2010, relatives à cette Cour et d'œuvrer pour sa mise en place effective avant la fin de la transition.

De la réorganisation de l'appareil judiciaire :

L'AMG propose le maintien du système actuel avec un seul ordre de juridiction qui connaît à la fois du contentieux judiciaire et du contentieux administratif.

Elle propose de réitérer dans la nouvelle constitution l'érection de toutes les justices de paix en tribunaux de première instance ainsi que la mise en place de deux Cours d'appel en Moyenne Guinée et en Guinée forestière dans le souci de rapprocher la justice des justiciables ; et faire figurer dans l'architecture du parquet et du siège au premier degré, les fonctions suivantes :

-Pour le Siège : un Président du tribunal, un Vice-Président, des Présidents de sections et des juges ;

-Pour le Parquet : un Procureur de la République, un Procureur adjoint, des Substituts et un Secrétaire général.

Pour la désignation des Magistrats, l'AMG propose le maintien des dispositions de la constitution de 2010 sauf en ce qui concerne les Magistrats de la Cour suprême, les chefs des juridictions et les chefs des parquets comme développé ci-haut.

L'AMG recommande d'ajouter deux (2) membres de l'Association des Magistrats de Guinée à la composition actuelle du Conseil supérieur de la magistrature.

Elle insiste que hormis le Président de la République et le Garde des sceaux, Ministre de la Justice et des droits de l'Homme, tous les autres membres

doivent impérativement être des Magistrats, dans la mesure où, il n'est nullement judicieux de faire figurer des représentants d'autres corporations au sein du CSM alors qu'aucun Magistrat n'est membre de conseils de discipline de ces corporations. Par exemple, aucun Magistrat n'est membre des conseils de



discipline de l'ordre des avocats, de la chambre des notaires, de l'ordre de médecins entre autres.

Pour conclure, l'AMG estime que ce débat qui est une première dans notre cher pays, est le moment approprié d'attirer l'attention des honorables représentants du peuple de Guinée ici présents sur les violations flagrantes des lois relatives à la bonne administration du service public de la justice guinéenne, auxquelles il faut remédier sans délai, dans l'intérêt d'une bonne transition.

A cet égard, l'AMG recommande au CNT d'avoir un regard particulier sur la loi organique portant statut des Magistrats, dont les dispositions relatives à la mise en mouvement de l'action disciplinaire sont régulièrement et sciemment violées par l'actuel Garde des sceaux.

L'AMG dénonce l'attitude du Garde des sceaux qui est en train de mener sa propre transition dans cette transition avec pour corollaire : la théâtralisation, la désacralisation, la banalisation et l'infantilisation de la justice à travers des actes qui sont contraires à l'esprit du discours de prise du pouvoir par le Comité national du rassemblement pour le développement (CNRD).

Les publications intempestives des actes de procédures (injonctions) ainsi que des actes administratifs (arrêtés de suspensions des Magistrats) sur les réseaux sociaux, au mépris répété de la loi, la volonté de traumatiser les Magistrats, de les humilier et de les soumettre coûte que coûte, constituent aujourd'hui des indicateurs sérieux qui doivent alerter les

autorités de la transition sur la volonté du Garde des sceaux de réécrire l'histoire de la justice guinéenne.

L'AMG dénonce les persécutions, les menaces et les chantages au décret effectués contre les Magistrats par le Garde des sceaux et interpelle avec déférence les autorités de la transition sur l'atmosphère délétère et le malaise profond qui règne actuellement au sein de la justice guinéenne qui a urgemment besoin d'un sauvetage », a dénoncé l'ancien procureur de Labé.

Pour ces Magistrats, le CNT qui

fait office de l'Assemblée nationale pendant cette transition, ne devrait pas rester indifférent à ce qui se passe actuellement au Ministère de la Justice.

« L'AMG, préoccupée par le silence coupable des institutions de la République en particulier le CNT dont le Président a été un acteur important de l'adoption de la loi 054/CNT/2010 portant statut des Magistrats, interpelle respectueusement ce dernier à œuvrer aux côtés de Monsieur le Président de la transition pour sauver la justice qui est actuellement au bord du gouffre.

Face à un Garde des sceaux, Ministre de la justice et des droits de l'Homme, auteur de la violation récurrente de certaines lois de la République et peu porté sur les questions des droits de l'Homme, l'AMG a le devoir d'alerter l'opinion nationale sur les menaces réelles aux conséquences dangereuses qui planent sur l'indépendance de la justice guinéenne.

L'exemple le plus éloquent est la persécution que subissent son Président Mohamed DIAWARA et son Secrétaire Général, Abdoulaye Israël KPOGOMOU, arbitrairement suspendus de leurs fonctions et tendancieusement traduits devant le CSM dans un climat de règlement de comptes, en violation flagrante des

dispositions de la loi organique 054/CNT/2010 portant statut des Magistrats.

L'AMG, au vu de ces précédents malheureux et fâcheux, recommande que les prérogatives de suspension des Magistrats par le Garde des sceaux soient rigoureusement encadrées par la future loi organique portant statut des Magistrats et subordonnées à un avis préalable du CSM, pour éviter des décisions aux relents de règlements de comptes visant à entacher la carrière des Magistrats méritants dont l'attachement aux valeurs qui incarnent la magistrature dérange.

Elle suggère qu'aucune nomination ne soit désormais faite par le Garde des sceaux par voie d'arrêté afin d'éviter une instrumentalisation de la justice à des fins personnelles », a laissé entendre Abdoulaye Israël Kpogomou.

L'AMG, en tant que sentinelle de l'État de droit et soucieuse de la réussite de cette transition, compte jouer sa partition pour l'avènement d'une nouvelle Guinée unie et prospère avec comme baromètre une justice responsable, vertueuse, professionnelle et respectueuse des droits de l'Homme. De ce point de vue, elle exprime sa disponibilité à travailler aux côtés de toutes les institutions de la République pour une transition apaisée.

Samuel Demba. D

SÉNÉGAL

Les Etats-Unis « attristés » par les violences, appellent au calme

Les Etats-Unis se sont dits samedi « préoccupés et attristés » par les violences qui secouent le Sénégal depuis jeudi et ont appelé à un retour au calme.

« Nous exhortons toutes les parties à exprimer leurs vues de manière pacifique », a déclaré dans un communiqué Matthew Miller, porte-parole du département d'Etat américain.

« Le solide bilan du Sénégal en matière de gouvernance démocratique, d'état de droit et de coexistence pacifique est quelque chose dont le peuple sénégalais peut être fier à juste titre. Nous exhortons toutes les parties à exprimer leurs points de vue de manière pacifique », a écrit Mr. Miller dans ce communiqué rendu public samedi, présentant aussi ses condoléances « aux familles et

amis des personnes décédées.

Le Sénégal reste samedi sous tension au lendemain d'affrontements qui ont fait six nouveaux morts, portant à 15 le nombre de décès depuis jeudi et la condamnation à deux ans de prison ferme de l'opposant Ousmane Sonko.

« On a enregistré dans la journée du 2 juin six décès, dont quatre dans la région de Dakar et deux dans la région de Ziguinchor », a indiqué à l'AFP le porte-parole du ministre de l'Intérieur.

Des heurts ont opposé vendredi soir de petits groupes de jeunes manifestants très mobiles aux forces de l'ordre à Dakar, dans la banlieue de la capitale et dans le sud du pays. Aucun incident n'avait été signalé par le ministère de l'Intérieur samedi

en début d'après-midi.

De nombreux biens publics et privés ont été saccagés, notamment des banques et des magasins Auchan dans la banlieue de Dakar. Des pneus brûlés et cailloux jonchaient la chaussée de plusieurs rues samedi matin.

Plusieurs réseaux sociaux, comme Facebook, WhatsApp ou Twitter, sont coupés, une mesure du gouvernement pour faire cesser selon lui « la diffusion de messages haineux et subversifs ».

L'armée s'est déployée, comme la veille, autour de points stratégiques. Policiers et gendarmes sont également présents en grand nombre dans la capitale.

NOUVELLE CONSTITUTION

Les propositions du ministère de la Défense nationale

Le mardi 30 mai 2023, dans le cadre du débat d'orientation sur la constitution, le chef de cabinet du ministère de la Défense nationale, le général David Haba, a fait des propositions au nom du département dirigé par le général à la retraite, Aboubacar Sidiki Camara, connu sous le sobriquet d' Idi Amin.



« Dans le cadre de ce débat d'orientation constitutionnel, le ministère de la Défense souhaite la prise en compte des propositions suivantes : le renforcement des libertés, droits et devoirs ainsi que leur encadrement juridique ; l'exercice des droits doit être encadré par des textes de lois au contenu sans équivoque. A ce titre, la loi 009 de juin 2015 portant maintien de l'ordre public en République de Guinée doit être révisé et amendé ; la prise en compte de l'article 47 de la Constitution du 7 mai 2010 et son amendement ainsi qu'il suit : au lieu dire que "président de la République est chef des armées" pour dire "il est le chef suprême des forces armées" parce qu'il y a différence entre l'armée et les forces armées ; la consécration de la séparation des pouvoirs avec une réduction d'institutions constitutionnelles ; la limitation du nombre de partis politiques à trois (3) à savoir : le parti des démocrates, le parti des

socialistes et le parti des écologistes ; la prise en compte du titre 15 de la Constitution du 7 mai 2010 consacrée aux forces de défense et de sécurité », a proposé le général David Haba. Avant de revenir sur les problèmes des précédentes constitutions qui, selon lui, seraient liés à un mimétisme constitutionnel.

« Une constitution devenue instrument de domination, d'habillage légal pour maquiller l'arbitraire politique au profit d'un dirigeant sans repère idéologique et de fibre patriotique pour conduire à l'instabilité des institutions et de l'Etat. Enfin, l'on peut retenir qu'en Afrique, l'absence de l'harmonisation fondée sur la base du respect mutuel et de complémentarité entre les autorités civiles et militaires, est souvent à l'origine de l'échec de la démocratie », a indiqué le général David Haba, au nom des Forces armées.

Mamadou Saïdou

GOUVERNEMENT

Ousmane Gaoual Diallo se prononce sur le cas Ibrahima Diallo du FNDC

Le jeudi 1er juin 2023, Ibrahima Diallo, responsable des opérations du FNDC dissous, devait se rendre à Niamey, au Niger, pour une rencontre entre acteurs de la société. Mais l'activiste a été empêché de quitter le pays. En conférence de presse le même jour, Ousmane Gaoual Diallo, le porte-parole du gouvernement, s'est prononcé sur le sujet.

sont toujours sous mandat dans une procédure judiciaire qui est en cours et le mandat les interdit tout déplacement en dehors de Conakry sans autorisation expresse du juge. Ils ne sont pas libérés, ils sont en liberté conditionnelle pour leur permettre de bien préparer la procédure judiciaire, qui va avoir lieu. Et c'est au juge qui va éventuellement les libérer. Donc, je pense que monsieur Ibrahima Diallo savait parfaitement qu'il était sous contrôle judiciaire et qu'il n'avait pas donc à cet effet la possibilité de sortir du territoire sans autorisation du juge. Il sait qu'il n'a pas été disculpé par la justice qui va prononcer la libération de monsieur Diallo, et ses compagnons », a fait savoir le ministre porte-parole du gouvernement, Ousmane Gaoual Diallo. « En les mettant à la disposition des religieux,



on leur a juste aménagé une peine pour ne pas qu'ils soient incarcérés et c'était ça la demande, pour qu'ils puissent être en liberté avant de comparaître. Il n'est pas encore totalement libre de tout mouvement, il est encore sous mandat judiciaire et il doit se soumettre aux dispositions de ce mandat dont il a reçu

signification lorsqu'on les a mis en liberté. Donc, ce n'est pas un abus, c'est juste une application de la loi. Le juge va les convoquer pour leur jugement et c'est à l'issue du procès que la décision de justice doit s'imposer et fera objet de mise en application », a-t-il ajouté.

Kéfina Diakité

COMMUNIQUE

Dr Moro Achiou SIDIBE, ophtalmologiste tradi-praticien spécialiste de traitement de maux d'yeux.

Fini votre problème d'affection oculaire, informe toute la population guinéenne qu'il est à leur disposition pour toutes les maladies à savoir : vision floue, cataracte, tension oculaire, presbytie, le larmolement, taie, inflammation, hypermétropie, onchocercose, conjonctivite, démangeaison, trachome, faiblesse sexuelle, hémorroïde interne et externe, stérilité, marra, règle douloureuse et toute autre infection d'homme et femme.

La cataracte se soigne en moins de cinq minutes.



Sa clinique se situe au carrefour ex hôtel Ghessia, cité de l'air près de la station STAR non loin de l'arrêt bus, ouvra-

ble tous les jours de 8h à 19h.

Contacts :
628-21-46-14
664-24-54-37

Lisez le journal numérique sur le site

KéfinaFasso
www.kefinafasso.com

Votre site indépendant d'information tous azimuts.

RPG ARC-EN-CIEL

Taliby Dabo, un cadre resté fidèle à Alpha Condé

Le 26 mai, l'on s'en souvient, Taliby Dabo, le coordinateur régional du RPG Arc-en-ciel en Haute Guinée, s'est fait arrêter au siège du parti à Kankan, suite à une plainte portée contre lui par un citoyen pour abus de confiance. Il sera libéré quelque temps plus tard. Le mardi 30 mai, dans l'émission Mirador de FIM FM, ce proche parmi les proches du professeur Alpha Condé est revenu sur son interpellation et a martelé qu'il continuera à dire que ce dernier qui est son président.



« Je me dis peut-être que les raisons de mon interpellation sont ailleurs, même si on me l'a pas dit. Sinon, une affaire qui dure depuis 2020, même si on payait 3 millions, peut-être on aurait fini s'il n'y avait pas de contentieux. Quand vous venez comme cela au sein d'une société, il faut que les gens sachent la différence entre une personne morale et une personne physique, lorsqu'il s'agit d'envoyer une convocation. Savoir aussi distinguer entre une affaire d'escroquerie et un abus de confiance. Je me dis donc qu'on aurait pu m'arrêter ailleurs, les gens allaient mieux comprendre. Mais si on vient rentrer jusque dans

la cour du siège, ça c'est une dimension politique. Si je n'avais pas été arrêté au siège et à 19h, peut-être que personne en Guinée n'allait donner à cela une connotation politique. D'autres allaient certainement dire que c'est parce que je suis intervenu le matin dans l'émission Mirador. Malheureusement je n'ai reçu aucune convocation à propos de mon arrestation. De toutes les façons, je ne dois rien à la société», a-t-il expliqué. Avant de se prononcer sur le mandat de 6 six ans de son champion interrompu par le coup d'Etat du 5 septembre 2021. « Logiquement et par une

cohérence que je ne peux pas nier, je suis obligé étant un élément clé du RPG, de reconnaître Alpha Condé comme Président, parce que j'ai voté pour lui. Il est en exil mais tous les Guinéens ont voté pour lui et de façon responsable. Les gens étaient où quand tout le monde votait pour lui, quand la Cour Constitutionnelle validait son élection, quand la CENI se prononçait sur les résultats ? Quoi qu'il arrive, je continuerai à dire que c'est Alpha Condé mon président », a martelé le patron de Dabo Médias qui montre là sa loyauté au professeur Alpha Condé.

Kèfina Diakité

GRANDES PLUIES À CONAKRY

27 cas d'inondations enregistrés dans maints endroits, dont la mairie de Ratoma

La Journée d'Assainissement initiée chaque premier samedi du mois s'est tenue à Conakry. Dans la matinée du samedi 03 juin 2023, la Ministre de la Promotion féminine, de l'Enfance et des Personnes vulnérables en compagnie de ses collègues de la Communication et celui de l'Enseignement technique a lancé les opérations d'Assainissement dans la commune de Ratoma. Vingt-sept (27) cas d'inondations dans la zone, tel est le constat fait par les autorités communales comme conséquences des dernières grandes pluies qui se sont abattues sur la ville.

Les autorités communales de Ratoma ont commencé cette journée d'assainissement par faire un constat dans des quartiers de leur juridiction suite aux dégâts causés par les dernières pluies survenues à Conakry. Au terme de cette opération, la mission a visité plusieurs endroits qui ont été victimes de ces dernières pluies.

« Les deux grandes pluies qui se sont abattues sur Conakry, nous avons enregistré 27 cas d'inondations dans six quartiers notamment à Taouyah, Kipé, Ratoma centre, Hamdallaye 1, à Kobaya et à Yattaya Fossidè. Il y a des murs qui sont tombés, des

objets de valeur perdus et d'autres objets importants qui sont perdus. Les causes réelles, ce sont les obstructions par la construction anarchique mais aussi les ordures que certains citoyens se permettent de déverser dans les fossés» ; a énuméré Alpha Mamadou Diallo, le chef service assainissement et de gestion de déchets de Ratoma.

La tâche ne se facilite pas aux autorités de Conakry qui ont peiné à atteindre leur objectif. Malgré plusieurs efforts consentis par le gouvernement, le pari est encore loin d'être gagné. Ces inondations dont ont été victimes des citoyens

de la commune de Rtama, n'ont pas épargné le siège de la commune, explique le Maire Alpha Oumar Sacko : « j'ai parcouru au moins sept familles, et même la commune elle-même a été inondée parce qu'il y a une société chinoise qui fait des caniveaux mais qui n'a pas connecté au caniveau principal, ce qui fait que l'eau qui vient se déverser dans les concessions et c'est cette eau-là qui est arrivée dans la commune mais on est en train de faire prendre à la société des dispositions qu'il faut pour parer à ces genres de situation »

Par endroits, certains citoyens ont encore du mal à



s'approprier ce concept. Le maire de Ratoma pointe du doigt l'incivisme des citoyens qui est souvent à l'origine des dégâts. « Malheureusement, les gens se lèvent à 02H 04H du matin pour déverser les ordures sur les caniveaux et dans les fossés. Donc nous cherchons une collaboration avec les forces de sécurité pour que même la nuit qu'on puisse parer à ces actes inciviques. Il y a une fille qui a été récemment électrocuté ici (Taouyah) à cause des pluies. Ce sont des choses très graves qui peuvent arriver. D'ailleurs cette année, la météo annonce une forte pluie, il faudrait qu'on anticipe pour éviter le pire », a annoncé Alpha Oumar Sacko.

La ministre de la Promotion féminine, de l'Enfance et des Personnes vulnérables qui a porté la voix de ses pairs, a salué la mobilisation des citoyens qui sont sortis pour participer à cette opération. Par ailleurs, elle demande à chaque citoyen de prendre part à ces journées d'assainissement surtout en ce mois de juin pour rendre hommage aux enfants. « Si nos caniveaux sont bouchés, si nos routes sont sales, nos enfants pour lesquels nous avons dédié ce mois de l'enfant sont en danger. Alors, sortons et nettoyons notre environnement », a lancé Aïcha Nanette Conté.

Samuel Demba. D

PALAIS DU PEUPLE

Le Mois de l'Enfant lancé par le Premier ministre

Le Premier ministre, Dr Bernard Goumou, a présidé le vendredi 2 juin 2023, la cérémonie de lancement du mois de l'enfant guinéen dans la salle des congrès du palais du peuple. C'était en présence de certaines personnalités : Dr Dansa Kourouma (président du CNT), Mme Charlotte Daffé (ministre de la Pêche et de l'Economie maritime), M. Julien Yombouno (ministre du Travail et de la Fonction publique).



« Je voudrais rappeler que le mois de l'enfant est un espace d'échanges et de rencontres de tous les acteurs qui ont pour préoccupations de bâtir un meilleur avenir pour tous les enfants sans exclusion. Cette année, il est célébré sous le thème proposé par le comité africain des droits et du bien-être de l'enfant : les droits des enfants dans l'environnement numérique. Profitant de cette tribune, je lance un appel aux familles, aux parents, aux communautés, partenaires et aux autorités à tous les niveaux sur le rôle prépondérant attendu d'eux face aux enjeux d'épanouissement et de protection de nos enfants dans le domaine du numérique. Pour ce faire, je puis rassurer que le ministère de la Promotion féminine, de l'Enfance et des Personnes vulnérables ne ménagera pas d'efforts pour la création d'un environnement sécurisé et favorable à l'accès des enfants au numérique », a indiqué dans son discours Aicha Nanette Conté, la ministre de la Promotion féminine, de l'Enfance et des Personnes

vulnérables.

Quant au Premier ministre, Dr Bernard Goumou, il dira ceci : « Je voudrais à nouveau inviter notre gouvernement, ses partenaires et les acteurs non étatiques à accorder une attention particulière et soutenue aux actions à promouvoir pour le bien-être des enfants de Guinée notamment, la réinsertion socioprofessionnelle et éducative des enfants en conflit avec la loi, des enfants mendiants et des enfants victimes d'abus, d'exploitation et de violences, l'appui au fonctionnement du parlement des enfants de Guinée, la mise en place de mesures fortes pour lutter contre les violences faites aux enfants qui sont les plus fragiles de notre société. Je vous annonce d'ores et déjà que j'ai reçu des instructions fermes du président de la Transition, le père de tous les enfants de Guinée, le colonel Mamadi DOUMBOUYA afin de renforcer les allocations budgétaires du système de protection des enfants de Guinée... »

Mamadou Saïdou

*Lire L'Aigle Infos,
c'est lire la vérité
et la vertu*

ETAT DE SANTÉ DE KASSORY

Les autorités de la transition interpellées de toutes parts

Des voix plus ou moins autorisées s'élèvent pour interpellier les autorités de la transition sur l'état de santé dégradant de l'ancien Premier ministre, Dr Ibrahima Kassory Fofana. C'est le cas par exemple de Djigui Camara, ancien ministre de la Coopération internationale sous le régime du général Lansana Conté, qui, dans une tribune publiée dans la presse, conseille au colonel Mamadi Doumbouya d'éviter une accusation d'assassinat politique.

« Depuis quelques jours voire des semaines, des informations persistantes font état d'une détérioration sérieuse de l'état de santé de Dr Ibrahima Kassory Fofana. L'ancien Premier ministre serait, de l'avis de certains proches, entre la vie et la mort. Que Dieu le sauve. Amen. Devant cette dramatique et inquiétante situation, les autorités Guinéennes notamment le Président du CNRD (maître suprême du pays), malgré la gravité de son état constatée par les médecins et l'avis favorable d'évacuation immédiate émis – semble-t-il, par le ministre de la Justice, s'obstinent à lui refuser ce droit.

On se rappelle cependant qu'elles ont, par le passé, accordé par deux fois ce droit sinon cette faveur au Professeur Alpha CONDE, l'ancien Président de l'ancien Premier ministre Dr Kassory Fofana.

Comment donc comprendre ce double standard ?

Dr Kassory Fofana, en tant qu'ancien Premier ministre, serait-il plus coupable que son ex patron, l'ancien Président de la République, le Professeur Alpha Condé dans la gestion des affaires publiques Guinéennes ?

Qu'est-ce qui explique ce traitement discriminatoire ?

Qu'est-ce qui explique ce double standard de la part du Colonel Président du CNRD vis à vis d'un commis, fut-il Premier ministre, mais tout de même un commis par rapport à son ancien chef de Président de la République ? L'ancien et dernier Premier ministre du Président Alpha Condé serait-il auteur d'un crime abominable, comme dirait le Président Senghor dans « Leuk le lièvre », pour être ainsi victime d'un tel aveuglement judiciaire ?

En effet, il faut le souligner, depuis avril 2022, l'ancien Premier ministre est en détention préventive dans la prison civile de Coronthie. Ce séjour carcéral prolongé sans jugement est illégal et

inacceptable, car en violation flagrante des dispositions pertinentes de la loi. Elle serait simplement le fait du Prince, dans sa volonté d'anéantir de supposés adversaires potentiels par le biais d'une soit disant lutte contre l'impunité, le détournement.

Son crime réel aura été d'avoir affiché sa légitime ambition politique en acceptant de reprendre le RPG-ARC-ENCIEL.

Ses compagnons d'infortune et lui sont dès lors considérés comme des adversaires susceptibles de compromettre la réalisation des desseins politiques camouflés du CNRD.

Dans cette perspective, on peut estimer que la récente visite du Président Paul Kagame, maître dans l'art de la confiscation du pouvoir sous les tropiques, n'a pas d'autre but que d'enseigner au néophyte politique Colonel Guinéen les méthodes et stratégies de conquête et de conservation du pouvoir.

Ainsi, il faut craindre le pire pour les prisonniers politiques mais aussi pour tous ceux dont la personnalité, le prestige et l'audience pourraient un tant soit peu gêner l'accomplissement du dessein du Colonel Président. N'est-ce pas dans cette optique qu'il faut comprendre les dernières purges au sein de l'armée dont le général Sadiba Koulibaly, officier de haut rang, a été récemment la première victime.

On comprend dès lors que la CRIEF, instrument diabolique et cynique, est uniquement dans l'accomplissement de ce dessein satanique et non à faire la lumière sur les faits reprochés aux dignitaires des anciens régimes.

Mais concernant le cas des dirigeants du RPG, la CRIEF peine malheureusement à trouver des chefs d'accusation crédibles capables de les confondre et justifier ainsi la volonté désormais affichée du Président du CNRD d'éliminer ces prisonniers politiques de

la compétition à venir.

Aussi devrions-nous, au regard de cet acharnement judiciaire et compte tenu de la gravité de l'état de santé de Dr Kassory, redouter le pire.

La Guinée, qui a déjà trop souffert des pertes de certains de ses fils valeureux, pourrait-elle de nouveau souffrir de nouvelles pertes comme ce fut hélas le cas du regretté Louceny Camara ?

La répétition de telles tragédies funestes qui ôteraient la vie encore à des dignes fils de notre Guinée natale serait mal et très mal vécue.

Dr Kassory doit de ce fait, dès maintenant, bénéficier d'une évacuation sanitaire urgente dans un pays de son choix à l'instar de ce qui a été accordé à l'ancien Président Alpha Condé

S'obstiner à lui refuser ce droit équivaldrait d'après les informations qui bruissent dans la cité à un assassinat politique pur et simple.

Combien de fois faudrait-il que les médecins sonnent le tocsin ?

Combien d'avis faudra-t-il encore attendre pour que le Palais Mohammed VI daigne accéder à la nécessité d'évacuation ?

Ma crainte est telle que je ne peux croiser les bras sans faire échos des voix des avocats et des médecins qui ne cessent d'en appeler les autorités du CNRD à la raison. Mon Colonel, à en croire aux avis autorisés et éclairés, l'heure est grave, très grave, elle requiert une action prompte. Demain, il serait, me semble-t-il, trop tard mon Colonel.

Mon Colonel, vous pouvez encore éviter une accusation d'assassinat politique qui pourrait être lourde de conséquences à l'avenir en acceptant de laisser Dr Ibrahima Kassory Fofana aller se faire soigner. », a écrit Djigui Camara, ancien ministre de la Coopération internationale.

Kéfina Diakité